

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 42 (1906)

**Heft:** 34-35

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

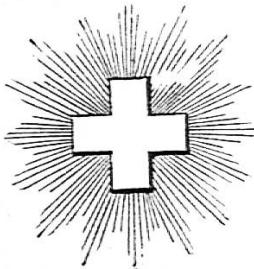
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XLI<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 34-35.



LAUSANNE

1<sup>er</sup> septembre 1906

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les cours de vacances de Genève. — Une nouvelle méthode pour l'enseignement de la lecture. — Réunion de la Société pédagogique jurassienne. Un nouveau règlement pour les examens de recrues. — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. Revue de la Suisse allemande. Allemagne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Composition : le vignoble de Lavaux. — Dictées : l'opium, le Japon. — Comptabilité. — Dessin. — Variété.*

## LES COURS DE VACANCES DE GENÈVE

On sait que l'institution des Cours de vacances destinés aux instituteurs et institutrices suisses est due à l'initiative de la Société pédagogique de la Suisse romande et qu'elle puise son origine dans les décisions prises et les vœux exprimés au Congrès scolaire de Lausanne en 1901. L'idée fut accueillie avec sympathie par les Départements de l'Instruction publique et des cours furent organisés à Neuchâtel, puis à Lausanne, et, dans la Suisse allemande, à Zurich, à Berne et à Bâle.

Il avait été convenu qu'en 1906 les cours auraient lieu à Genève. Le magistrat vénéré que la mort a enlevé à son pays il y a peu de semaines, le regretté Dr Vincent, qui eût été si heureux de recevoir les instituteurs suisses, constitua au printemps dernier une Commission d'organisation formée de M. W. Rosier, président, de M. A. Charvoz, secrétaire, et de MM. H. Duchosal, E. Golay, L. Munier, E. Yung et L. Zbinden. Cette Commission lui soumit un programme qu'il adopta et qu'il communiqua aux Départements de l'Instruction publique de tous les cantons et aux journaux pédagogiques. Les cours de Genève furent ouverts à l'Université le lundi 23 juillet, à huit heures du matin, par M. W. Rosier, délégué du Département.

Le nombre des participants a été au total de 174, répartis ainsi entre les différents cantons : Vaud 29, Neuchâtel 10, Bâle 3, Berne 2, Argovie 2, Zurich, Soleure, Thurgovie, St-Gall, Grisons, Tessin chacun 1, Genève 120. Le Département accepta en outre l'inscrip-

tion de deux étrangers à la Suisse, tous deux ressortissants autrichiens. Il eût été à désirer que le contingent de nos Confédérés de la Suisse allemande fût plus considérable. La *Schweizerische Lehrerzeitung* a fait remarquer qu'ils n'étaient qu'en nombre restreint (Trüpplein). Mais à qui la faute ? Le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande avait écrit l'an dernier au Schweizerischer Lehrerverein pour lui soumettre l'idée qu'à l'avenir les cours n'eussent plus lieu simultanément dans la Suisse allemande et dans la Suisse romande, mais alternativement. Il lui avait été répondu par ces mots insérés dans la petite poste de la *Schweizerische Lehrerzeitung* : « Nous sommes d'accord. » Des cours de vacances pour instituteurs ont néanmoins eu lieu à Zurich cette année, en même temps que ceux de Genève. Il y eut ainsi une double attraction et ses effets ont été tels qu'on pouvait les prévoir.

Le programme publié pour les cours de Genève a été suivi très exactement. Les leçons eurent lieu de huit heures du matin à six heures du soir, avec une interruption de midi à deux heures. Le cours de français pour participants de langue allemande (M. H. Bard, professeur) a compté 24 heures ; le cours d'allemand (M. Hässig), 24 heures ; le cours supérieur de français (M. A. François), 12 heures ; les exercices de zoologie (M. E. Yung), 14 heures ; les exercices de botanique (M. R. Chodat), 15 heures ; le dessin (M. von Ziegler), 29 heures.

Des conférences, au nombre total de 22, ont été consacrées à la pédagogie (M. F. Guex, 5), à la psychologie expérimentale appliquée à la pédagogie (M. E. Claparède, 3), à la poésie de Victor Hugo (M. B. Bouvier, 4), à la prononciation française (M. L. Zbinden, 4), à la lecture et à la récitation de fragments de prose et de poésie modernes (M. Schneegans, 2), à la géographie (M. W. Rosier, 1), aux microbes et à l'hygiène scolaire (M. H. Cristiani, 4).

Un groupe de conversation française pour les participants de langue allemande a été organisé dès le premier jour. Ses réunions ont eu lieu l'après-midi, de 2  $\frac{1}{2}$  heures à 5 heures, sous la direction de M. E. Golay, qui a pu faire visiter à ses collègues les curiosités les plus intéressantes de la ville et des environs.

Les deux soirées de discussion annoncées au programme ont été tenues, l'une sous la présidence de M. E. Claparède, l'autre sous celle de M. F. Guex. Les sujets discutés étaient, dans la première : « A quel âge l'enfant doit-il apprendre à lire et à écrire ? », et dans la seconde : « D'après quels principes l'horaire des leçons doit-il être établi ? »

Ce compte-rendu serait incomplet s'il ne mentionnait pas la

promenade géologique au Salève, du samedi 28 juillet après-midi, et l'excursion à Chamonix, qui ont introduit une agréable diversion entre la première et la seconde semaine des cours. Grâce à l'obligeance des Compagnies de chemins de fer, ces deux courses ont pu être faites à prix très réduit. M. E. Yung, qui a bien voulu diriger la première, en a profité pour donner, avec la clarté et la précision scientifique qui lui sont habituelles, des explications sur la formation géologique du pays de Genève et sur l'extension des anciens glaciers du Rhône et de l'Arve. Le lendemain, à Chamonix, les participants se sont divisés; les uns se sont dirigés sur le Montanvert et la Mer de Glace; d'autres sont montés à la Flégère, tandis que le troisième groupe se contentait de la traversée, non exempte de difficultés, du glacier des Bossons. Excellentes leçons de choses, prises en pleine nature et par un temps idéal!

Signalons aussi la représentation au théâtre, du mardi 31 juillet, où de nombreux participants ont eu le plaisir rare d'entendre Coquelin ainé dans le *Bourgeois gentilhomme*, et la soirée du 1<sup>er</sup> août, anniversaire de la fondation de la Confédération, qui a été marquée par une fête nautique et une illumination de la rade.

Enfin, le samedi 4 août après-midi, pour la clôture des cours, ont eu lieu une promenade sur le lac et une collation offertes par le Conseil d'Etat. Un bateau spécial, le *Léman*, portant le joyeux contingent, a fait le tour du Petit-Lac, longeant d'abord la côte de Savoie, pénétrant ensuite dans le gracieux golfe de Coudrée, pour revenir, après un arrêt à Yvoire, par la côte suisse.

Le soir, à 7 heures, tous les participants étaient réunis dans la superbe salle des Rois, de la Société des Exercices de l'arquebuse et de la navigation. Après la collation, plusieurs discours ont été prononcés. M. W. Rosier a remercié profondément l'Etat de Genève d'avoir bien voulu organiser cet enseignement qui, malgré sa brièveté, a été certainement profitable. Il a donné rendez-vous à tous ses collègues pour le Congrès scolaire qui doit avoir lieu à Genève en 1907. M. le Conseiller d'Etat Charbonnet, dans un discours spirituel, a félicité professeurs et «élèves» d'avoir répondu à l'appel du Département de l'Instruction publique, qui est heureux de la réussite des cours. M. Muller, de Bâle, a exprimé les remerciements des participants de langue allemande. M. Justin Rochat s'est fait l'interprète des Vaudois. M. E. Claparède, au nom des professeurs, a insisté sur les avantages de la nouvelle institution, qui met en contact des collègues appartenant aux différents ordres d'enseignement et poursuivant le même but. M. Hoffmann, de Neuchâtel, accompagné de trois aimables vacancières, a remis au nom des participants de charmants souvenirs à M. Rosier et à

M. Charvoz, en y joignant, pour Mme Rosier, une magnifique gerbe de fleurs. Surpris et profondément touchés de cette manifestation, les deux bénéficiaires ont remercié en termes émus.

Le succès des Cours de vacances qui ont eu lieu jusqu'ici témoigne de la haute utilité de cet enseignement, qui répond à un besoin réel. La semence jetée dans une bonne terre par le Congrès de Lausanne a germé. L'institution a prouvé sa vitalité. Puisse-t-elle, en se développant, répondre toujours mieux aux aspirations du corps enseignant vers un idéal toujours plus élevé et conforme à la noble mission qui lui est confiée ! Nous autres, éducateurs de la jeunesse, nous devons être des étudiants toute notre vie.

---

#### UNE NOUVELLE MÉTHODE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

M. le Dr *Decroly*, médecin-directeur à l'Institut d'Enseignement spécial à Bruxelles, et M<sup>le</sup> *J. Degand*, professeur à ce même institut, ont publié dans la *Revue scientifique* (3 et 10 mars 1906) deux articles fort intéressants sur une nouvelle méthode de lecture, méthode qui a été pratiquée avec succès avec des enfants anormaux, à Bruxelles. D'après cette méthode, l'étude des phrases et des mots devrait précéder celle des lettres et des syllabes.

C'est évidemment l'opposé de ce que nous faisons actuellement, mais il semble que cette nouvelle manière de procéder ait de bonnes raisons psychologiques et pédagogiques en sa faveur ; elle est intéressante en ce qu'elle cherche à s'appuyer sur la psychologie de l'enfant, et, dans ce domaine, qui est celui des faits — domaine encore presque inexploré — le scepticisme n'est pas de saison, « ce scepticisme, proche parent de la force d'inertie ». Si réellement cette méthode est appropriée au développement psychologique de l'enfant, il y aurait économie de temps et de forces à l'employer ; du reste, elle a fait ses preuves avec des enfants anormaux qui n'arrivaient à rien par les procédés ordinaires, trop abstraits pour eux. Si donc elle réussit avec ces retardés, combien plus avec des enfants doués de toutes leurs facultés.

I. *Raisons d'ordre psychologique.* Dans l'étude de la lecture, plusieurs fonctions mentales sont en jeu : la fonction auditive, pour reconnaître les sons ; la fonction visuelle, pour reconnaître les signes écrits, la fonction motrice du langage, — sans compter les fonctions supérieures, pour la compréhension du sens du texte. Or de toutes ces fonctions, celle qui joue le rôle principal est la *fonction visuelle* ; il s'agit donc d'un exercice visuel ; c'est ce que nos méthodes actuelles méconnaissent, en partant de l'étude du son.

L'étude du développement respectif des différentes facultés de l'enfant n'a pas encore été poussée assez loin pour qu'on puisse dire avec certitude quelle fonction se développe la première. Cependant, d'après les études de Preyer, Pérez et du Dr Sikorsky, il semble bien que la vue se développe plus vite que l'ouïe, surtout en ce qui concerne la reconnaissance des objets ou des sons ; en effet, tandis qu'à six mois, par exemple, un enfant semble reconnaître le visage de son père ou de sa mère, et donne par des signes de joie la preuve qu'il le distingue d'un autre visage, on a, d'autre part, constaté que sur cent enfants de trois ans à trois ans et demi, deux seulement distinguaient entre d'autres voix celles de leurs parents et y répondaient par des manifestations non équivoques.

Mais même en admettant que le sens de la vue ne précède pas sûrement celui de l'ouïe, il est au moins certain que par la vue, nos perceptions sont plus nombreuses, plus variées et plus précises ; — en effet, par les yeux nous percevons la forme, la couleur, la position, la distance, la grandeur, la profondeur. Prenons un enfant aveugle : le bruit d'un tambour, d'une cloche, d'un verre cassé, ne lui donnera qu'une représentation vague de ces différents objets, — représentation qui pourra être la même pour plusieurs objets, et qui restera bien imprécise si des sensations du toucher ne viennent pas s'y ajouter. — Au contraire, prenons un enfant sourd : par les yeux, il aura d'emblée une connaissance plus exacte des objets.

Le sourd apprend, en général, aisément à lire par la méthode visuelle, et ses travaux se remarquent parmi ceux d'autres enfants par leur absence de fautes ; en effet, n'entendant pas les signes différents (in, ain, ein, ym, aints, etc.) prononcés de la même manière, ils ne sont pas, de ce chef, induits en erreur, comme les autres enfants ; s'ils ont vu ou écrit le mot correctement, et si leur mémoire est bonne, ils le reproduisent correctement.

Donc, s'il est vrai que la lecture est surtout un travail d'ordre visuel, si la fonction visuelle se développe plus vite que la fonction auditive et donne des notions plus précises et plus nombreuses, — il en résulte qu'on a tort d'appuyer la lecture avant tout sur la phonétique.

Voici pour les considérations d'ordre psychologique.

## II. *Raisons d'ordre psychologique ou méthodologique.*

Une des premières règles d'enseignement, — presque un lieu commun en théorie, mais combien souvent enfreinte dans la pratique ! — c'est qu'il faut aller du simple au composé, du concret à l'abstrait.

Dans l'enseignement de la lecture, on s'imagine suivre cette

voie en allant de la lettre à la syllabe, de la syllabe au mot, et du mot à la phrase. Mais ce qui est simple, ce n'est pas la syllabe ou la lettre, ces abstractions découvertes et analysées par l'adulte, — ce qui est simple, c'est le langage, la phrase, le mot. — A quoi reconnaissions-nous une personne ? A l'ensemble de ses traits, quitte à les examiner en détail ensuite. — Il est à remarquer que dans l'apprentissage du langage, l'enfant emploie parfois la phrase, une petite phrase rudimentaire, avant le mot ; le même fait a été constaté chez des sauvages qui ont été observés à cet égard. Alors pourquoi ne pas faire pour le langage visuel (lecture) ce que la mère fait pour la langue auditif (parole) : se servir d'emblée de la phrase ?

Cette méthode est celle qui est employée maintenant pour l'enseignement des langues aux adultes : on a reconnu que les longues listes de mots étaient fastidieuses et peu assimilables ; et qu'à ce système il fallait substituer celui des phrases dans lequel quelques mots connus font deviner le sens du reste. Pourquoi ne pas se servir de ce moyen avec les petits enfants qui ont encore plus besoin qu'on leur facilite le travail ?

## II. Voici, en gros, comment se pratique ce système :

La maîtresse a à sa disposition deux séries de cartons : les premiers, partagés en quatre, reproduisent chacun une petite histoire facile à comprendre, en quatre tableaux ; chaque fois, l'image est accompagnée d'une phrase courte et claire qui en est le résumé. Une seconde série de cartons reproduit les mêmes histoires, mais seulement par les textes : cette fois les images sont supprimées.

La maîtresse montre d'abord aux enf. un tableau de la première série, après leur en avoir attribué un certain nombre : les enfants doivent reconnaître s'ils possèdent les mêmes scènes et les mêmes commentaires.

## IV. La maîtresse redemande les tableaux avec les mêmes commentaires.

Puis ces deux exercices se répètent avec des cartons de la seconde série, c'est-à-dire sans illustrations.

Enfin, après un nombre répété de ces mêmes exercices, on retire tout matériel aux enfants, et ils lisent à la planche noire les phrases déjà vues, de toutes les façons possibles.

Toutes les fois que la chose est possible, les exercices sont accompagnés de mouvements : les enfants font eux-mêmes les actes dont il est question dans le récit.

Il est certain que l'enfant, après avoir vu souvent, et répété en se jouant avec ces phrases, arrivera à distinguer d'abord les mots faciles, le, la, les, bu, du, son, sa, etc., puis d'autres moins simples.

Outre cela, on place dans la classe des étiquettes sur les objets familiers à l'enfant.

Cette méthode a déjà été employée plus d'une fois ; on pourrait citer plusieurs essais, notamment en Allemagne, en Hollande ; certain professeur enseignait à lire en se servant de la première phrase du Télémaque. Un exemple intéressant, c'est celui du sauvage de l'Aveyron, un enfant sourd et idiot que son maître, Itard, s'appliquait à développer ; après quelques résultats encourageants, Itard vit qu'il faisait fausse route en essayant d'apprendre à lire à son élève par la méthode ordinaire, et il changea sa manière de faire : au lieu de continuer à lui apprendre les lettres, il choisit un certain nombre d'objets auprès de chacun desquels il plaça un écriteau portant son nom ; après les lui avoir montrés plusieurs fois, il déplaça tous ces mots et constata que l'enfant était capable de les remettre chacun auprès de l'objet correspondant.

Même si l'étrangeté apparente de cette nouvelle méthode, son opposition avec nos programmes, nos habitudes, peut-être nos préjugés actuels, ne nous permettent pas de l'adopter d'emblée, et intégralement, il me semble que nous avons là un auxiliaire précieux dans l'enseignement de la lecture, avec des enfants réfractaires à nos méthodes actuelles particulièrement.

Il serait intéressant, si tel ou tel lecteur de *l'Éducateur* a l'occasion d'en faire l'expérience, qu'il veuille bien nous communiquer ses résultats.

A. DESCŒUDRES.

#### RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE à St-Imier, le 25 août 1906.

Nous venons de passer deux belles journées dans l'hospitalière cité montagnarde de St-Imier.

L'assemblée a discuté tout d'abord les intéressants travaux que MM. Gylam et Riat, rapporteurs généraux, ont rédigés sur les deux importantes questions suivantes :

1<sup>o</sup> L'influence du dualisme des langues sur l'éducation de nos populations et en particulier sur la marche de nos écoles.

2<sup>o</sup> Conséquences au point de vue de l'instruction publique de la transformation qu'a subie l'industrie dans notre contrée.

La Société pédagogique de la Suisse romande et la Rédaction de *l'Éducateur* étaient représentées, en l'absence de M. Rosier, président, empêché, par le rédacteur en chef et par M. Briod, rédacteur de la partie pratique.

La Société pédagogique genevoise avait délégué son président, M. Lucien Baatard ; la section vaudoise, M. Baudat, membre du

Comité. On remarquait, en outre, au nombre des invités. MM. Gobat, ancien directeur de l'Instruction publique, Quartier-La-Tente, Latour, Blaser, Knapp. Près de trois cents membres du corps enseignant primaire et secondaire du Jura bernois assistaient à la réunion.

Après une dizaine d'années de longues et laborieuses discussions, la section jurassienne s'est enfin donné des statuts d'où nous extrayons les articles suivants de nature à intéresser nos lecteurs :

ART. 2. La Société pédagogique jurassienne, tout en se rattachant à la Société cantonale bernoise des instituteurs, fait partie de la Fédération des sections de la *Société pédagogique de la Suisse romande*, dont elle poursuit les mêmes buts, soit : de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rapportant à leur enseignement et leurs intérêts généraux et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans le Jura bernois en particulier et dans la Suisse romande en général.

ART. 10. Chaque sociétaire paye à la Société pédagogique jurassienne une cotisation annuelle d'un franc, qui est réduite à 50 centimes pour les membres abonnés à *l'Educateur*.

La cotisation est versée entre les mains du caissier de la conférence qui délivre une quittance libellée par le caissier du Comité central auquel les fonds sont envoyés à bref délai.

Celui-ci percevra par remboursement postal les cotisations arriérées. Les caissiers des conférences, qui seront autant que possible les caissiers des sections de la Société cantonale, ont droit à une bonification de 6 % sur les sommes qu'ils encaissent des sociétaires.

ART. 11. Le caissier central pourvoit à l'administration et à la répartition des fonds de la Société. Il tient la liste des sociétaires. Il verse pour chaque sociétaire non abonné à *l'Educateur* 50 centimes à la caisse de la Société romande.

Le Comité d'organisation, à la tête duquel se trouvait l'aimable et dévoué M. Frossard, directeur des écoles secondaires, avait fort bien fait les choses.

Il y eut un beau concert d'orgues au temple protestant (organiste : M. Ruegg), une charmante excursion au Mont-Soleil, un concert et deux soirées familiales où l'entrain et la bonne humeur ne firent défaut aucun instant.

Aussi bien les participants jurassiens et non jurassiens purent-ils s'écrier, au moment de la séparation, avec conviction et de grand cœur : « Rien ne vaut notre Jura ».

Notre correspondant jurassien reviendra, au reste, sur cette réunion et les intéressantes questions qui y ont été discutées.

F. G.

## UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES EXAMENS DES RECRUES

Dans sa séance du 20 août écoulé, le Conseil fédéral a promulgué un règlement concernant les examens pédagogiques des recrues. Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Nous avons le plaisir de pouvoir donner, *in extenso*, ce règlement en primeur à nos lecteurs, tout en constatant avec satisfaction que la version officielle diffère sensiblement de celle des journaux quotidiens ; cette dernière était, comme beaucoup de nos lecteurs ont pu le remarquer, déparée par de nombreuses incorrections et obscurités.

### Règlement des examens pédagogiques des recrues.

(Du 20 août 1906.)

*Le Conseil fédéral suisse, sur la proposition de son Département militaire, arrête :*

ARTICLE PREMIER. Tous les citoyens suisses subissent, le jour du recrutement, un examen pédagogique ayant pour but de constater les connaissances qu'ils ont acquises à l'école.

ART. 2. Tout ce qui concerne ces examens pédagogiques et les commissions qui les dirigent (experts, aides, secrétaires) est déterminé par les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du règlement du 1<sup>er</sup> mai 1903 sur le recrutement des hommes astreints au service militaire.

ART. 3. Dans la règle, l'expert pédagogique fédéral ne doit pas fonctionner en cette qualité dans son canton (Règlement du 1<sup>er</sup> mai 1903, § 1<sup>er</sup> et 7 B, chiffre 2). En cas d'empêchement ou de récusation, le Département militaire fédéral nomme un remplaçant.

ART. 4. Les recrues sont examinées, dans leur langue maternelle, sur les branches suivantes :

1<sup>o</sup> Lecture. 2<sup>o</sup> Composition. 3<sup>o</sup> Calcul oral et écrit. 4<sup>o</sup> Connaissances civiques (géographie, histoire et constitution, examen oral seulement).

ART. 5. Ces examens sont appréciés d'après l'échelle suivante :

#### *Lecture.*

Note 1. Lecture courante avec bonne accentuation et compte rendu libre, juste au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. Lecture courante et compte rendu suffisant.

Note 3. Lecture quelque peu embarrassée; faible compréhension du sujet.

Note 4. Lecture défectueuse; compte rendu à peu près nul.

Note 5. Ne sachant pas lire.

#### *Composition.*

Une courte lettre ou une petite description.

Note 1. Travail correct, ou à peu près, au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. Composition satisfaisante quant au fond, mais avec quelques fautes.

Note 3. Ecriture et style faibles; contenu cependant compréhensible.

Note 4. Travail presque sans valeur au point de vue pratique.

Note 5. Travail absolument nul.

*Calcul.*

Problèmes concrets. Note moyenne du calcul mental et du calcul écrit, indiquée par un chiffre unique, sans fraction.

Note 1. Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales y comprises); connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants tirés de la vie pratique.

Note 2. Les quatre opérations avec nombres entiers, fractions simples.

Note 3. Calcul de nombres entiers plus petits et problèmes plus faciles.

Note 4. Addition et soustraction de petites quantités (pour le calcul écrit, au-dessous de 10 000). Connaissance élémentaire du livret appliqué au calcul mental.

Note 5. Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres de 2 chiffres.

*Connaissances civiques : Géographie, histoire et constitution.*

Note 1. Intelligence de la carte de la Suisse et connaissance satisfaisante des faits principaux de l'histoire nationale et des constitutions cantonale et fédérale.

Note 2. Réponse satisfaisante à quelques questions un peu difficiles dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissances élémentaires de la géographie, de l'histoire et de la constitution.

Note 4. Réponses à quelques questions très élémentaires concernant la patrie.

Note 5. Ignorance totale dans ces domaines.

Un guide, approuvé par le Département militaire fédéral, résume, suivant les principes énoncés ci-dessus, les détails de l'examen des quatre branches, en tenant compte des expériences acquises, ainsi que des conditions de l'école et des exigences de la vie pratique.

ART. 6. Dans le but d'obtenir l'uniformité dans les examens des recrues, les experts pédagogiques sont réunis chaque année en une conférence, — les aides (experts cantonaux) tous les trois ans, — avant l'époque du recrutement (§ 7 B, chiffre 2, du règlement du 1<sup>er</sup> mai 1903).

Un expert en chef, nommé par le Département militaire fédéral, préside ces conférences suivant les instructions qu'il a reçues; il assiste, en outre, aux examens dans différents lieux de recrutement et s'efforce d'établir l'uniformité dans les appréciations. Il reçoit également à cet effet, après les examens, une partie des travaux écrits et reste en relations continues avec les experts pédagogiques; il fait rapport au Département militaire fédéral sur son activité et sur la marche des examens, en ajoutant, s'il y a lieu, les propositions qu'il juge utiles.

Le Département militaire fédéral nomme, de même, un suppléant de l'expert en chef.

ART. 7. Les examens pédagogiques sont publics. Les assistants sont tenus de s'abstenir de toute intervention ou dérangement et d'éviter tout rapport avec les recrues.

ART. 8. Le présent règlement, qui abroge celui du 15 juillet 1879<sup>1</sup>, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Le Département militaire fédéral est chargé de l'exécution du présent règlement.

<sup>1</sup> Recueil officiel, nouv. série; tome IV, page 491.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Le 3 août est décédé à Porrentruy, M. Alexandre Friche, ancien directeur d'école normale. Il était né en 1825 à Vicques, dans la vallée de Delémont. Après avoir été instituteur dans son village natal, il fut appelé, en 1847, en qualité de maître auxiliaire et gérant à l'école normale de Porrentruy. C'est en 1855 que le gouvernement lui confia les fonctions de directeur de cet établissement ; il fut admis à la retraite en 1882.

Friche était plus administrateur que pédagogue ; il essaya d'appliquer au Jura bernois la pédagogie du Zurichois Rüegg, qui était alors directeur de l'école normale de Münchenbuchsee. Rüegg était lui-même un disciple de Thomas Scherr. La tentative de rapprocher par les idées pédagogiques les instituteurs jurassiens et leurs collègues de l'ancien canton n'aboutit pas, parce que Friche ne sut pas se reconnaître dans le fouillis de la nomenclature psychologique allemande et qu'il ne sut faire une sélection utile et compréhensible dans les principes pédagogiques de l'éducateur zurichois. Friche a publié deux brochures de Rüegg, sur le calcul et la géométrie élémentaires ; malgré leur défectuosité au point de vue formel, elles ont rendu des services dans nos écoles. Il y a quelques années, M. Friche annonçait la publication de plusieurs ouvrages d'ordre transcendental, mais aucun n'a paru à notre connaissance.

Nous n'avons pas à apprécier ici l'œuvre de Friche dans le *Kulturkampf* bernois.

Friche a formé plusieurs générations d'instituteurs dévoués auxquels il a su inculquer l'amour de leur vocation, la tendance au progrès, des aspirations idéales. Il faut reconnaître qu'avec le peu de moyens mis à sa disposition, il a fait ce qu'il a pu dans les circonstances données.

H. GOBAT.

\*\*\* **Synode des instituteurs d'Ajoie.** — La conférence des instituteurs d'Ajoie, qui a eu lieu à Cornol, samedi 14 juillet, a été médiocrement fréquentée. Pourtant les questions qui y ont été débattues ne manquaient pas d'intérêt et aucun des collègues présents ne s'est repenti d'y avoir assisté.

Après l'acceptation du protocole, lu par M. Meusy, on a entendu une causerie de M. Marchand, président, sur la vie physiologique et psychologique, causerie qui ne manquait ni de sel ni d'à-propos. Les idées ont une influence sur les mouvements ; plus on est sensible, plus on est capable de volonté ; c'est la sensibilité qui enfante les héros, les martyrs, etc. Le monde est dirigé par les idées et vivifié par les lumières de l'intelligence. Après avoir parlé de la suggestion et de l'autosuggestion, M. Marchand donne d'excellents conseils sur la manière de diriger et d'élever les enfants, principes fort justes ; malheureusement, quelques-uns sont difficiles à mettre en pratique. Il faut développer en l'enfant les bons sentiments, ne pas lui dépeindre le vice, ne pas l'accabler d'épithètes grossières. Il faut corriger en l'enfant la source physiologique du mal plutôt que le charger de peccâts, de retenues, de privations diverses, etc. Ainsi des bains, des douches, des courses, une bonne nourriture, etc., empêcheront l'élève de retomber toujours dans les mêmes fautes. Il faut parler aux élèves avec émotion, avec chaleur ; « si vous voulez me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez ». Aimons les enfants et ils nous aimeront, « l'homme agit comme il aime et il aime comme il pense. » Mettons dans le cœur de nos élèves des idées de dévouement, de charité, de patrio-

tisme. Arrière le scepticisme ; arrière cette nouvelle école de prétendus savants, qui mettent tout en controverse, qui nient tout. Arrière ceux qui nient Guillaume Tell, Winkelried et mettent en doute les plus beaux traits de notre histoire. M. Marchand termine en recommandant les courses scolaires si propres à faire acquérir des idées aux élèves et à développer en eux le sentiment du beau. Il est fort applaudi.

M. Métille, à Cornol, a ensuite lu un mémoire sur le thème ardu et si controversé des examens et de la promotion ; au mode actuel de procéder, il a proposé bien des correctifs, dont plusieurs sont excellents. Si l'on pouvait augmenter le nombre des inspecteurs de manière à avoir deux inspections par an, par classe, la suppression des examens serait une bonne chose. Les promotions ne sont pas toujours faites avec la sagacité, l'impartialité nécessaires. Dans les villes, on ne tient pas assez compte de l'avis du maître. M. Métille veut unifier les programmes dans les examens, et charger des comités spéciaux de rédiger les questions à soumettre partout. Il charge les inspecteurs du contrôle des promotions.

M. Châtelain, inspecteur, trouve cette conclusion bonne, mais impossible à appliquer actuellement. Il faut d'abord décharger les inspecteurs du travail de bureau et de tout le fatras d'une volumineuse correspondance.

Le rapport de M. Métille est accepté.

M. Fridelance rappelle aux collègues l'article 39 des statuts de la caisse d'assurance qui veut que, lors d'une augmentation de traitement la *moitié*(!!) de la dite pour la première année soit versée dans la Caisse. Il le fait pour éviter aux collègues les ennuis d'une enquête. Malgré tout ce que cet article a de stupide et de glouton, les assurés sont obligés de le suivre.

Arrive enfin la question du maintien ou de la suppression du synode libre qui soulève une petite joute oratoire entre plusieurs collègues.

M. Beucler a célébré les mérites du « Lehrer-Verein », dont il a rappelé les principaux services rendus à la collectivité; il a parlé avec chaleur de l'esprit de solidarité qui devrait animer tous les membres du corps enseignant qui, tous, devraient s'en faire recevoir. Les pédagogues (instituteurs et professeurs) qui ne font pas partie de cette association, n'ont pas le droit, suivant lui, d'assister aux réunions synodales. Il propose la suppression pure et simple des synodes qui, au reste, ne sont pas inscrits dans la loi.

M. Amweg répond en rappelant le règlement du synode libre qui lie tous les membres du corps enseignant, aussi bien les non adeptes du « Lehrer-Verein » que les adeptes. Les instituteurs font partie de la Société romande, or, le synode de cercle en est un rameau. Le « Lehrer-Verein » n'a pas toujours agi correctement; on connaît son rôle dans l'affaire Zumbach, il y a six ans environ, et les torts qu'il eut de prendre une attitude hostile vis-à-vis du dévoué Dr Gobat, directeur de l'Education. M. Amweg termine en proposant le maintien du synode libre.

Après une courtoise et parfois humoristique discussion entre les rapporteurs, MM. Marchand, Courbat, Etique, on passe à la votation sur les deux propositions. Par six voix de majorité, le synode libre est maintenu.

Sur la proposition de M. Marchand, on décide d'envoyer une lettre de sympathie à M. le Dr Gobat, ancien directeur de l'Education.

Un télégramme de confraternité de M. Riat, président, à Neuveville, est acclamé.

Après la liquidation de quelques menues questions, on prend le chemin de la grande salle de l'hôtel du Lion d'Or, où un excellent dîner fut servi gracieusement.

Telle fut cette réunion synodale à laquelle assistaient MM. Crétin, président de la Commission d'école; Sanglard, maire à Cornol; Mme Mercédès de Sarda, inspectrice en Espagne, et la première classe des élèves de l'Ecole normale.

A. POUPOU.

**VAUD. Honneur au dévouement.** — Une cérémonie touchante a eu lieu le 9 août, au cimetière de Veytaux : la première école de Trélex sur Nyon, qui avait fait une course à Glion, avait tenu à se rendre auprès de la tombe fraîchement recouverte, d'Ernest Saugy, de Trélex, le jeune jardinier de 22 ans, qui, le lundi 30 juillet dernier, a été victime de son dévouement et s'est noyé en voulant sauver miss Maesy, qui se noyait en prenant un bain dans le lac. Là, M. Aimé Courvoisier, l'instituteur de Trélex, a rappelé à ses élèves, en termes émus et éloquents, les qualités morales de Ernest Saugy, dit les regrets qu'a causé sa mort tragique, le courant de vive et profonde sympathie qui va à une famille si cruellement affligée, donné l'amour du devoir et le dévouement de la victime en exemple à ses écoliers, montré le devoir comme chose sacrée, à laquelle il faut savoir, humble héros, sacrifier jusqu'à sa vie, exhorté chacun à devenir des hommes et des femmes de devoir, à l'exemple d'Ernest Saugy, pour le bien et l'honneur de la patrie.

Cette allocution, en ce lieu, à quelques pas de l'endroit où Saugy perdit la vie pour son prochain, a fait une profonde et durable impression.

**\*\* Cours de vacances de l'Université de Lausanne.** — Mardi 8 août, *le Simplon*, pavoisé aux couleurs européennes, emportait pour la course traditionnelle de nombreux professeurs et cent vingt-quatre participants aux cours de vacances de notre Université. Cette course était placée sous l'aimable direction de M. Gauthier, chef de service au Département de l'Instruction publique et des cultes.

Par un temps superbe, la promenade sur notre bleu Léman fut splendide. Le spectacle de la Bataillière où le Rhône vient mêler ses eaux jaunâtres et abondantes en cette saison aux ondes pures du lac et la visite de Chillon ont tout particulièrement intéressé nos hôtes, presque tous étrangers à notre belle patrie. Après l'escale de Territet, sous les frais ombrages du Kursaal, eut lieu une aimable réception et une abondante collation fut gracieusement offerte par la Société des hôteliers et les autorités de Montreux.

M. Maillard, directeur du Collège de Montreux souhaite cordialement la bienvenue aux distingués professeurs et aux élèves des cours de vacances. M. le professeur Bonnard, directeur des cours, remercie en termes heureux les autorités et sociétés qui ont organisé et subventionné une si belle excursion. M. Vallette, parlant plutôt en camarade qu'en professeur, prononce dans un langage savant, mais sans pédanterie, dans un français élégant et impeccable un hymne poétique à la vie qui ne peut se développer que dans la lumière et la liberté.

Trois élèves, dont deux dames russe et américaine, et un Autrichien, parlant au nom de leurs camarades, expriment toute leur gratitude et leur reconnaissance à leurs professeurs et font l'éloge du canton de Vaud et de Lausanne, la bonne ville où l'on doit toujours monter, non seulement dans le sens propre et

ordinaire de ce mot, mais encore et surtout en instruction et en progrès de tous ordres. L'on entend ensuite un rondeau de Juste Olivier, récité par M. Tauxe, professeur de diction et de nombreux chœurs patriotiques exécutés par les élèves sous l'habile direction de M. le professeur Légeret. Après une très courte sauterie organisée dans la salle du Kursaal, c'est le retour par une soirée idéale au moment où disparaît, derrière la chaîne empourprée du Jura, le dieu soleil, un des rares dieux qui, comme le disait tantôt Vallette, n'aït point été fait à l'image de l'homme.

JULIEN MAGNIN.

† **Paul Drapel**, décédé au Caire le 9 mai 1906. — C'est avec le sentiment de la plus profonde tristesse que je mentionne ici la mort d'un maître qui avait su gagner l'affection sincère de tous ses élèves et l'estime de tous ses collègues. M. Drapel s'est constamment signalé par un complet dévouement à son devoir, par l'intérêt bienveillant qu'il portait à ses élèves, par son enthousiasme pour les progrès de sa classe et la prospérité générale de l'école, par les éminentes qualités de son intelligence et de son cœur, par les services distingués qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions.

Au nom de l'école et de son personnel enseignant, le directeur présente à la famille si cruellement éprouvée l'expression de la plus vive sympathie, et il lui dit que la grande perte qu'elle vient de faire en est aussi une très sensible pour l'école et son corps enseignant, ainsi que pour le ministre de l'Instruction publique, dont le regretté défunt était un des meilleurs professeurs. Il laisse un large cercle d'amis en deuil, qui pleurent en lui un homme aux principes élevés, un loyal serviteur du ministère et un ami fidèle.

#### REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le Grand Conseil de la ville de Bâle a voté un crédit de 177 222 fr. pour l'achat d'un terrain destiné à un nouveau bâtiment scolaire de l'école secondaire des jeunes filles. Il a encore accordé un crédit de 930 000 fr. (le terrain a été acheté il y a quelques années) pour construire un bâtiment pour l'école secondaire des garçons. Il comprendra quatre étages avec vingt-quatre salles de classe et dix salles destinées à d'autres buts.

A Zurich aussi, on va construire deux nouveaux bâtiments scolaires, l'un, pour recevoir vingt classes, dans le cercle V, et l'autre, pour quatorze classes, dans le cercle II. La ville a dû ouvrir, ce printemps, cinq nouvelles écoles enfantines, réparties entre trois cercles. Pendant l'année scolaire 1905/06, le médecin des écoles a fait une enquête sur l'état des yeux des élèves de la quatrième année primaire. Sur 2420 élèves examinés, 547 = 22,6 % avaient des yeux anormaux. 471 avaient toujours suivi la classe, 76 étaient entrés plus tard. Chez 203 enfants, l'état des yeux avait empiré pendant les trois premières années d'école.

Un accident est arrivé pendant le voyage d'études de la III<sup>e</sup> classe de l'école supérieure des jeunes filles de Zurich. Les chevaux ayant pris peur, un char à ridelles, sur lequel avaient pris place une maitresse et douze élèves, versa dans la vallée d'Urseren, au bord de la Reuss, et tout le monde fut précipité dans le ravin. Deux demoiselles furent assez grièvement blessées, tandis que les autres s'en tirèrent avec de légères contusions. Le voyage qui devait être continué par la Furka et le Grimsel fut interrompu, et la classe rentra à Zurich le lendemain matin.

Les lecteurs de l'*Educateur* se souviennent que la nouvelle loi sur les traitements avait donné lieu, à Zurich, à un procès que les instituteurs de la ville gagnèrent contre celle-ci, qui refusait de payer les augmentations. La ville avait recouru contre le jugement du tribunal de première instance et le tribunal cantonal vient de déclarer fondé ce recours, par six voix contre une, et de condamner les instituteurs aux frais. Cette décision est très grave pour le corps enseignant ; mais tant que cette anomalie (une loi cantonale cesse d'être en vigueur devant les murs de la capitale) n'aura pas disparu, la question restera sans solution.

La commune de Winterthour a adopté définitivement la nouvelle organisation des écoles supérieures de la ville (gymnase, école industrielle avec section commerciale). Les leçons dureront chacune quarante minutes, ce qui permet d'élargir le plan d'études. Les jeunes filles seront dorénavant admises dans toutes les classes. Les professeurs sont nommés pour six ans par l'assemblée de la commune et touchent un traitement initial de 4200 fr. avec obligation de donner jusqu'à vingt-cinq leçons par semaine. Les leçons supplémentaires sont payées 165 fr. Les augmentations pour années de service sont : de 6-10 ans, 400 fr.; de 11-15 ans, 800 fr.; de 16-20 ans, 1200 fr., et pour passé 20 ans, 1600 fr., ce qui porte le maximum à 5800 fr. Les professeurs qui ont plus de trente années de services, ne sont plus tenus que de donner vingt leçons par semaine.

Dans le canton de St-Gall, pendant le dernier semestre d'hiver, 271 enfants arriérés ont reçu 1913 leçons auxiliaires par 27 instituteurs et 9 institutrices. Le canton leur paye 75 c. par heure et la commune au moins 25 c.

Reconnaissant fondé un recours de quelques citoyens, le Conseil d'éducation du même canton a décidé que la prière confessionnelle serait interdite dans les écoles simultanées (écoles mixtes au point de vue confessionnel).

Le corps enseignant du canton d'Appenzell, Rhodes ext., vient d'être invité à présenter ses vœux concernant la révision du plan d'études qui va être entreprise.

La Société des maîtres des écoles de commerce s'efforce d'obtenir plus d'uniformité dans les programmes des différentes écoles. Pour cela, elle propose d'adopter de certaines normes pour les examens de diplôme.

La Société suisse des institutrices a déjà recueilli 32 000 fr. pour la construction d'un asile (Lehrerinnenheim). Y.

ALLEMAGNE. — Notre ami et camarade d'études d'Iéna, Charles Muthesius, ancien professeur à l'Ecole normale et ancien inspecteur scolaire, rédacteur des *Feuilles pour la formation du corps enseignant*, vient d'être appelé à la direction de l'Ecole normale de Weimar. Toutes nos félicitations.

## BIBLIOGRAPHIE

Dans une série de brochures<sup>1</sup>, M. le Dr Hagmann, professeur à l'école cantonale de St-Gall, expose ses vues sur des questions scolaires très actuelles. La première en date :

*Zur Reform eines Lehrplanes der Volksschule* traite de l'insuffisance des résultats effectifs obtenus par l'école primaire, eu égard au nombre d'heures d'ensei-

<sup>1</sup> St-Gall, librairie Fehr.

gnement que ses élèves reçoivent d'elle; l'auteur en voit la cause dans un programme trop chargé ou mal construit qui ne permet pas une étude approfondie, et dans l'emploi de méthodes contraires à la nature de l'enfant. Il souligne notamment l'importance pour l'éducation générale du jeu et de la gymnastique, du dessin et des travaux manuels; il recherche les bases concrètes à donner à l'étude du dessin de façon à en faire un instrument de culture du sens visuel et esthétique, et non seulement une branche de luxe et de parade. De même il voit avant tout dans le chant un moyen de culture de l'appareil vocal et de l'oreille. Cette nécessité d'une culture raisonnée des sens l'amène à d'excellentes remarques sur l'enseignement intuitif, sur le rapport de la chose au mot, sur l'erreur d'exiger trop tôt de l'enfant la lecture et l'écriture.

A côté de règles pédagogiques élémentaires qu'on oublie toujours et que M. Hagmann rappelle avec raison, nous trouvons dans son travail des affirmations contestables sur l'enseignement des sciences naturelles, de l'histoire et de la géographie. Il ne tient pas suffisamment compte, nous semble-t-il, des dernières recherches dans le domaine des leçons de choses et de sciences naturelles élémentaires. Il donne parfois dans le travers qui consiste à reprocher aux méthodes elles-mêmes le mauvais emploi qu'on en fait. Ainsi, malgré des pages excellentes sur l'étude de ces diverses branches, spécialement de l'histoire, nous avons relevé certaines erreurs dès longtemps combattues, par la littérature herbartienne entre autres. Lorsque M. Hagmann voudrait, par exemple, faire de l'étude des événements contemporains la base de l'enseignement historique, il oublie que leur complication, la passion qui s'y mêle, en fait une matière éducative autrement moins féconde que les événements les plus reculés souvent. Les personnages des civilisations éteintes sont, psychologiquement, infiniment plus près du jeune enfant que ceux de notre temps, c'est là un des faits d'aperception les mieux prouvés.

Les nombreuses critiques qu'adresse l'auteur au personnel enseignant l'ont amené à discuter, dans une deuxième étude : *Zur Frage der Lehrerbildung auf der Volksschulstufe*, la formation de ce personnel dans les écoles normales. Cette brochure, d'une cinquantaine de pages, est d'une richesse d'idées vraiment peu commune. Pourquoi et comment l'étude de l'enfant doit servir toujours plus de base à la formation des maîtres primaires; l'erreur de prétendre à une soi-disant culture générale hâtivement ingurgitée par le moyen de leçons nombreuses et d'un programme chargé; le tort que l'on a bien souvent de tuer chez l'élève-maitre les velléités d'individualisme; la pratique surannée du cours dicté que remplaceraient avantageusement des lectures commentées suivies de résumés pour le domaine littéraire, et des expériences intelligemment graduées dont l'élève devrait tenir le journal, pour le domaine scientifique; voilà, entre autres points, ceux dans lesquels M. Hagmann nous semble avoir surtout vu juste. Ce qu'il dit de la vraie culture, de ce qui en fait l'essence, des relations qui existent entre le *savoir* et le *pouvoir*, cela, et bien d'autres choses avec, trouverait son application, non pas en premier lieu dans les écoles normales, mais dans tous les établissements secondaires.

Dans une troisième publication, *Das Sonderklassen-System in neuer Beleuchtung*, M. Hagmann a examiné à la lumière d'une saine pédagogie le système dit de Mannheim, d'organisation des classes. On sait que cette ville a, sous la direction du Dr Sickinger, divisé ses classes en trois séries; la première comprend les

élèves bien doués, la deuxième les moyennement doués, la troisième les faibles d'esprit. Chacune d'entre elles a son programme particulier, qui diffère des autres non par la qualité, mais par la quantité de la matière ; de plus chacune a sa promotion particulière, outre que certaines circonstances peuvent motiver, en cours d'études, le passage d'une série dans une autre, supérieure ou inférieure. M. Hagemann réfute cette organisation d'une manière qui nous paraît sans réplique. Parmi les nombreux arguments théoriques et pratiques qu'il apporte, deux nous paraissent dominants : l'école doit être l'apprentissage de la vie ; or la vie ne parque pas les humains selon leurs aptitudes ; elle les mélange au contraire ; l'école doit faire de même, de façon à fournir aux êtres faibles le meilleur des instruments de progrès, l'émulation. Puis, qu'est-ce qui servira de base à la classification des élèves ? leurs devoirs d'école ; ce sera le règne du pensum. M. Hagemann ne veut pas que l'école primaire suive certains établissements d'instruction dans la voie néfaste du pesage et du soupesage des travaux d'élèves par d'innombrables notes distribuées à tous crins ; il veut que l'école enseigne, qu'elle crée des individualités, et non qu'elle soit un perpétuel examen. Il a mille fois raison !

E. BRIOD.

*Ce que tout jeune garçon devrait savoir*, vingt et une causeries dédiées aux garçons et à leurs parents, par Sylvanus Stall. Genève, Jeheber. — Prix : Fr. 3,50.

Nous signalons avec plaisir ce petit ouvrage, qui fait partie d'une collection placée sous le vocable peu français de *Sexe-Séries*.

L'auteur, un pasteur sans doute, admet sans les discuter les données de la Genèse sur la création originelle des êtres. Ce point est du reste ici très secondaire, étant donné le but poursuivi par M. Stall. Les causeries subséquentes exposeront d'une façon sommaire, mais avec un enchaînement scientifique assez rigoureux, les lois de la continuation des espèces ; on part des plantes pour aboutir aux animaux supérieurs, en passant par l'huitre, les poissons et les oiseaux. Les derniers chapitres, traités avec tout le tact désirable, apprennent à Henry — c'est le jeune garçon à qui sont adressées les causeries — les vices qu'il doit éviter, ses devoirs envers son être physique et moral, les moyens de garder sa pureté et sa virilité.

Toutes ces pages sont empreintes du meilleur esprit et, nous semble-t-il, ne peuvent éveiller aucune curiosité malsaine. Parents, achetez les ouvrages : *Ce que toute jeune fille devrait savoir* et *Ce que tout jeune garçon devrait savoir* ; vous en retirerez un grand profit pour l'œuvre si belle qui vous incombe, celle de l'éducation de vos enfants. Vous jugerez, après lecture, si vous pouvez ou non les remettre entre les mains de vos fils et de vos filles : nous n'oserrions nous prononcer sur un sujet si délicat.

E. VISINAND.

— L'administration de la Bibliothèque nationale suisse, à Berne, d'accord avec la Commission centrale pour la bibliographie suisse, adresse à toutes les sociétés et institutions *d'utilité publique*, ainsi qu'aux particuliers, un pressant appel, et les prie de lui venir en aide pour l'élaboration de la bibliographie des œuvres d'utilité publique, en lui envoyant tous les imprimés, anciens et nouveaux, qui rentrent dans cette matière si étendue (y compris les statuts et les rapports, etc.). La franchise de port est accordée aux envois ne dépassant pas 2 kg. et expédiés à la Bibliothèque avec la désignation : « officiel ». /Communiqué./

## PARTIE PRATIQUE

### COMPOSITION

#### Le vignoble de Lavaux.

Le vignoble de Lavaux est une merveille de l'art agricole ; sur une longueur de trois lieues, il tapisse les pentes rapides du Jorat qui surplombe au-dessus des eaux et y plonge ses racines.

Les terrasses, artistement construites, montent les unes au-dessus des autres au nombre de quarante et escaladent la montagne jusqu'à huit cents pieds de hauteur ; elles sont reliées par des escaliers et retenues par les murs qui servent de sentiers.

L'entretien de ce vignoble exige un labeur énorme. Tout se porte à dos d'homme, les engrais, les échalas, les pierres pour réparer les murs, les terres entraînées par les pluies.

Des tailles répétées, plusieurs labours profonds et à petits coups, le déchaussement, l'effeuillage, le tiennent en haleine, lui et sa famille, durant toute la belle saison. L'habitant de Lavaux ne connaît pas d'autre besogne ; vieux et cassé par l'âge, on le voit se rendre encore sur le terrain qu'il a arrosé de ses sueurs, et d'un regard expérimenté, guider au travail les jeunes générations.

Le vin récolté sur ces coteaux, limpide et d'une saveur généreuse, se consomme surtout dans les pays allemands.

Dans cette âpre région la vigne a tout envahi ; les bourgs et les villages, pressés, sans un jardin, un verger, sont formés de hautes et rudes maisons, dont la couleur s'uniformise avec les rochers.

RODOLPHE REY,

*Genève et les rives du Léman.*

Sujets à développer : 1. Un jardin à la montagne. — 2. Un verger. (P.)

### DICTÉES

#### L'opium.

L'opium est le suc d'une plante aux fleurs somptueuses et lourdes, au feuillage glauque, que tout le monde connaît et qu'on nomme le pavot. Plante fatale, fleur qui fait dormir et rêver, mais aussi fleur qui tue, comme son frère le mancenillier, cet arbre légendaire sous lequel meurt l'imprudent voyageur qui ferme les yeux à l'abri délicieux de son ombre.

Les pays qui fournissent ce produit redoutable sont principalement l'Asie Mineure, la Perse et l'Inde. On sait que l'opium provient du fruit du pavot, qu'on incise lorsqu'il est mûr. On recueille le lendemain la liqueur sirupeuse qui en découle et qui, fermentant à l'air, devient ce terrible poison.

Bénarès, Patna et Maloua sont les trois grands centres hindous où s'expédient de seize à dix-huit cents caisses par mois, pour le plus grand bénéfice des commerçants anglais.

On use de l'opium de trois façons. On peut le boire d'abord sous la forme du laudanum, qui en dérive directement, puis le manger, réduit en petites boulettes et enfin, ce qui est le moyen le plus répandu, le fumer.

La pipe à opium se compose d'un tube long de cinquante centimètres, en substance plus ou moins précieuse, plus ou moins artistement sculptée et décorée,

jade, laque, bois ou métal. Ce tube porte un petit godet avec lequel communique son canal intérieur et qui est le fourneau de la pipe.

On prend de l'opium solide, que l'on amollit et qu'on prépare d'avance en boulette de la grosseur d'un petit pois, et pesant dix à quinze grammes. On en pique une avec une longue aiguille, et on l'approche de la flamme d'une petite lampe. Lorsqu'elle commence à grésiller, on la fait tomber dans le fourneau de la pipe, que l'on referme ; on achève d'allumer l'opium en placant la pipe au-dessus d'une lampe spéciale. Alors on aspire lentement la fumée que l'on garde dans le gosier jusqu'à l'aspiration suivante. Une pipe dure à peine quelques minutes, et une autre lui succède, jusqu'au moment où la somnolence commence, où les mains lâchent l'instrument. Le regard du fumeur quitte ses yeux, l'esprit s'envole dans le vague, et le corps n'est plus qu'une loque insensible à la réalité et bonne à rouler dans un coin.

(*Lectures pour tous.*)

G. A.

#### **Les effets de l'opium.**

Le fumeur d'opium éprouve au début de son funeste vice de bizarres jouissances. Son esprit prend des ailes ; des rêves magiques et troublants le hantent ; son imagination surexcitée lui fait entrevoir des pays merveilleux, des paradis enchanteurs.

Mais petit à petit, son estomac se détraque tandis que son organisme réclame des doses croissantes du poison. Voilà maintenant que son sommeil se peuple de fantômes, interminables processions grimaçantes. Tout devient spectre hideux ; il a l'impression perpétuelle de descendre, sans fin, des gouffres noirs, d'éternels escaliers, comme dans ces cauchemars d'un instant que chacun connaît. Il voit d'immenses océans roulant dans leurs flots des figures humaines, des faces désespérées et furieuses, qui de chaque vague surgissent et hurlent.

Un voile épais s'étend sur son intelligence ; tout travail, tout effort d'attention est impossible à son cerveau. C'est presque de l'imbécillité ; il voit très nettement ce qu'il aurait fallu faire ou ne pas faire, mais cela n'a plus aucune influence sur sa conduite. La conscience a gardé son activité ; la volonté, supplice effroyable, est devenue inerte. Autour de lui, son bonheur s'écroule ; la misère est entrée dans sa maison ; il voit sa femme et ses enfants souffrir et pleurer, mais il est le paralytique qui *ne peut pas*. Acculé au suicide, il fait un effort.

C'est alors qu'il connaît l'étendue de son malheur et le poids de ses chaînes. L'opium est un tyran impitoyable, acharné à faire souffrir qui essaye de lui échapper. Il a beau procéder par degrés, il endure des tortures qui le précipitent de rechute en rechute. Chaque fois il sent le joug de la « noire idole » s'appesantir... Cela dure des années et cela finit par une mort triste et lamentable.

(*Lectures pour tous.*)

G. A.

#### *Degré supérieur.*

#### **L'arrivée au Japon.**

Subitement, une grande clarté se fait ; le ciel se dévoile et le navire s'élance hors des brumes qui l'ont emprisonné durant huit jours. Sur l'eau flottent par milliers des taches blanches qui semblent des fleurs. Ce sont ces petits organismes que les matelots anglais appellent par dérision les « vaisseaux de guerre portugais ». Leur présence annonce que la côte est prochaine. Plusieurs baleines s'approchent du navire. Les jets d'eau qu'elles lancent en venant respirer à la surface mettent ça et là des panaches d'écume au-dessus de la surface de l'eau.

Une voile carrée à l'horizon, puis deux, puis trois. Ce sont des jonques de pêcheurs japonais ! Bientôt nous distinguons nettement à la jumelle de marine leur étrange silhouette. Les voiles, en forme d'étendards, sont rayées de haut en bas comme par des entre-deux de dentelles laissant passer la lumière du ciel ; elles sont faites de bandes de toile reliées par une cordelette en zig-zag.

Enfin, à quatre heures de l'après-midi, nous voyons de lourds nuages blancs s'amonceler à l'ouest. Au-dessous, une ligne bleu pâle sinueuse, qui se confond presque avec la mer et le ciel. Ce sont les montagnes du nord du Nippon.

(*Terres lointaines.*)

PAUL SEIPPEL.

*Vocabulaire* (faire apprendre les mots suivants en donnant l'explication) : emprisonner, le millier, l'organisme, la dérision, la baleine, le jet d'eau, ça et là, le panache, la jonque, distinguer, la jumelle, la silhouette, l'étendard, rayé, l'entre-deux, la cordelette, le zig-zag, s'amonceler, sinueux, le Nippon.

Faire écrire la dictée en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif.

Faire trouver les déterminatifs et les qualificatifs.

Faire remarquer l'orthographe des noms composés : *entre-deux* et *jet d'eau*.

*Familles de mots* : fleur, haut, blanc.

### Une jonque japonaise.

A l'aube, je suis sur le pont. Mer d'huile, ciel sans nuages ; la brise légère nous apporte les parfums de l'île fleurie, encore à demi cachée là-bas, endormie dans les voiles blancs des brumes matinales comme une belle fille paresseuse.

Une jonque est là tout près en forme de galère antique, sa haute proue couronnée d'une galerie à jour. Trente pêcheurs la montent, la peau rouge comme de la terre cuite. Leur front est ceint d'une bandelette bleue. Avec des mouvements rythmiques, ils tirent des filets ruisselants entre les mailles desquels on voit frétiller des centaines de poissons au ventre d'argent. Pectoraux larges et puissants, reins cambrés, muscles des bras et des jambes tendus comme des cordes, on croirait voir des statues en cuivre d'athlètes antiques. Cependant, à la proue, le pilote est debout sur un trépied, drapé dans les larges plis d'une robe de pourpre. Semblable ainsi à un prêtre auguste du dieu de la mer, il domine dans une immobilité hiératique le double rang des pêcheurs. Sur l'eau bleue, à la clarté du soleil levant, c'est un tableau d'une beauté antique et qui serait pour tenter le pinceau d'un maître.

Aussi loin que le regard s'étend, la mer est semée d'innombrables voiles carrees. Le soleil, déjà haut à l'horizon, devient très chaud. On distingue plus nettement la côte, qui tantôt s'éloigne, tantôt se rapproche.

(*Terres lointaines*)

PAUL SEIPPEL.

*Vocabulaire* : l'aube, la galère, antique, la proue, couronner, ceindre, la bandelette, rythmique, ruisselant, la maille, frétiller, les pectoraux, les reins, cambré, le muscle, l'athlète, le pilote, le trépied, drapé, l'immobilité, hiératique, innommable.

Expliquer pourquoi *dieu* s'écrit sans majuscule dans l'expression *dieu de la mer*, et donner les différentes définitions du mot *pourpre*.

Faire écrire la dictée au pluriel.

*Homonymes* : ceint, sain, saint, sein, seing, ceins, cinq.

*Familles de mots* : forme, jour, terre.

PAUL CHAPUIS.

## COMPTABILITÉ

### Exercice pratique de comptabilité agricole.

Nous ne savons pas si l'*Educateur*, dans sa partie pratique, a jamais donné un exercice de comptabilité agricole comprenant une année entière. De nombreux et intéressants problèmes, comptes particuliers, prix de revient, etc., ont été proposés aux élèves de nos écoles. Personne ne contestera l'utilité de pareils exercices.

Aujourd'hui nous plaçons l'enfant avancé de nos établissements d'instruction primaire en présence d'un exemple assez complet de comptabilité, pour lui permettre de comprendre le mécanisme d'une tenue de livres, l'établissement d'un inventaire et le bénéfice réalisé.

Pour nous approcher le plus possible de la réalité, nous avons copié à peu près en entier la comptabilité d'un de nos agriculteurs vaudois.

Nous avons soigneusement laissé de côté toute difficulté de calcul, afin que l'élève concentre toute son attention sur la marche suivie.

Si nous n'avions craint d'abuser des colonnes de l'*Educateur*, nous aurions ajouté à notre main courante ou brouillard bien des renseignements qui intéressent l'habitant de nos campagnes ; nous avons dû forcément nous limiter.

Notre but le voici : apprendre à nos jeunes campagnards à dresser un inventaire d'après des données vraies et complètes, à tenir un livre de caisse ponctuellement, à prendre soigneusement note des produits divers d'une exploitation agricole, à clôturer tous les comptes à la fin d'un exercice et posséder ainsi des renseignements aussi précis que possible sur la situation de fortune d'un agriculteur.

Si ce premier essai réussit, s'il est tant soit peu goûté des lecteurs de l'*Educateur*, nous le ferons suivre d'un second exemple et peut-être même d'un exemple de liquidation.

Quelques remarques pour finir.

Afin de n'avoir pas à solder douze fois le compte de caisse, nous avons réuni plusieurs mois.

Dans la main courante, nous aurions dû inscrire toutes les sommes passées au compte de caisse ; nous les avons portées immédiatement au compte de caisse.

Dans l'inventaire de 1903, une place a été réservée pour celui de 1904, mais celui-ci ne pourra être établi qu'après la fermeture de tous les comptes.

Nous avons négligé de tenir compte de l'intérêt du compte Gonin, Caisse d'Epargne, etc., qui sont très peu élevés.

Probablement que quelques erreurs se seront glissées dans ce travail, bien que nous y ayons apporté tous nos soins ; le lecteur voudra bien nous le pardonner.

L. PELET.

### Inventaire de Louis Laboureur, agriculteur à Beaupré.

| 1903<br>ares | 1904<br>ares | ACTIF<br>TERRAIN.   | Inventaire au 31 décembre |             |             |             |
|--------------|--------------|---|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
|              |              |   | 1903<br>Fr.               | 1904<br>Ct. | 1903<br>Fr. | 1904<br>Ct. |
| 135          | 162          | de champ, soit 3 poses de 500 perches ense-<br>mencé en froment : |                           |             |             |             |
|              |              | Terrain,  | 3,000                     | —           | 3,600       | —           |
|              |              | Emblavure,  | 450                       | —           | 500         | —           |

|       |  |        |   |        |   |
|-------|--|--------|---|--------|---|
| 135   | 135 (3 poses) terre labourée,              | 3,050  | — | 3,050  | — |
| 630   | 630 (14 poses) prairies artificielles,     | 17,500 | — | 17,500 | — |
| 157,5 | 157,5 (3 1/2 poses) pré naturel et verger, | 8,000  | — | 8,000  | — |
|       | Valeur du terrain,                         | 32,000 | — | 32,650 | — |
|       | Maison d'habitation,                       | 12,000 | — | 12,000 | — |
|       | BÉTAIL.                                    |        |   |        |   |
| 1     | 1 cheval,                                  | 500    | — | 450    | — |
| 6     | 6 vaches,                                  | 3,000  | — | 3,000  | — |
| 2     | 3 génisses,                                | 500    | — | 700    | — |
| 2     | 2 porcs,                                   | 200    | — | 275    | — |
|       | poules,                                    | 10     | — | 10     | — |
|       | Valeur du bétail,                          | 4,210  | — | 4,635  | — |

MATÉRIEL DE FERME ET OUTILLAGE.

|   |   |       |   |       |   |
|---|---|-------|---|-------|---|
| 3 | chars, brouette, tonneau à purin,       | 650   | — | 600   | — |
|   | Harnais, colliers,                      | 100   | — | 80    | — |
| 1 | charrette brabant, 2 herses, 1 rouleau, | 250   | — | 200   | — |
| 1 | faucheuse, 1 coupe racines,             | 200   | — | 180   | — |
|   | Outils divers,                          | 100   | — | 60    | — |
|   | Divers,                                 | 100   | — | 100   | — |
|   | Valeur du matériel et de l'outillage,   | 1,400 | — | 1,220 | — |
|   | Mobilier,                               | 1,000 | — | 900   | — |
|   | Vêtements, linge, etc.,                 | 1,000 | — | 850   | — |
|   | Valeur du mobilier et des vêtements,    | 2,000 | — | 1,750 | — |

FOURRAGE ET PROVISIONS.

|     |                                       |       |   |       |   |
|-----|---------------------------------------|-------|---|-------|---|
| 200 | 270 q. m. de foin et regain à f. 5 —, | 1,000 | — | 1,350 | — |
| 40  | 80 " de paille à f. 5 et f. 4,        | 200   | — | 320   | — |
|     | Froment, seigle et avoine,            | 280   | — | 345   | — |
|     | Pommes de terre, légumes, betteraves, | 120   | — | 250   | — |
|     | Eau de cerise et cidre,               | 90    | — | 60    | — |
|     | Bois d'affouage,                      | 80    | — | 100   | — |
|     | Planches et plateaux,                 |       |   | 45    | — |
|     | Valeur des fourrages et provisions,   | 1,770 | — | 2,470 | — |

DIVERS.

|   |     |    |     |    |
|---|-----|----|-----|----|
| Argent en caisse,   | 140 | —  | 25  | 10 |
| Carnet de Caisse d'épargne,                                     | 250 | —  | 270 | —  |
| Lait de décembre,   | 201 | —  | 137 | —  |
| 14 charrois faits pour la commune,                              | 35  | —  |     |    |
| Vendu à crédit au boucher Müller un veau<br>de 62 kg. à f. 0,96 | 59  | 50 |     |    |
| L. Rouge, son compte,   |     |    | 58  | 80 |
| Ch. Rochat. "   |     |    | 28  | —  |
| Banque Cantonale, solde en ma faveur,                           |     |    | 159 | 75 |
| Total des divers,   | 685 | 50 | 678 | 65 |

PASSIF

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Obligation hypothécaire de<br>crée le 15 octobre 1902 en faveur du Crédit foncier<br>vaudois. Taux de l'intérêt 4 %. Amortissement 1 %.<br>Montant de l'annuité, f. 500. On appelle annuité la<br>somme invariable à payer chaque année (voir le<br>compte du Crédit foncier vaudois). Réduite au 31 oc-<br>tobre à | <u>10,000 —</u>              |
| Note du maréchal Nicolas,   | 9,900 —                      |
| » charron Samuel,   | 62 50                        |
| A la commune,   | 25 —                         |
| Cédule Gonin,   | 12 —                         |
| Note du vétérinaire,  | 400 —                        |
|   | 12 —                         |
| Total du passif,  | <u>9,999 50    10,324 80</u> |

RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE.

|                                 |                  |                  |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Valeur du terrain,              | 32,000 —         | 32,650 —         |
| Maison,                         | 12,000 —         | 12,000 —         |
| Bétail,                         | 4,210 —          | 4,635 —          |
| Matériel de ferme et outillage, | 1,400 —          | 1,220 —          |
| Mobilier, vêtements, etc.,      | 2,000 —          | 1,750 —          |
| Fourrages et provisions,        | 4,770 —          | 2,470 —          |
| Divers,                         | 685 50           | 678 65           |
| Total de l'Actif,               | <u>54,065 50</u> | <u>55,403 65</u> |
| Total du Passif,                | <u>9,999 50</u>  | <u>10,324 80</u> |

Mon capital à ce jour est de 44,066 — 45,078 85

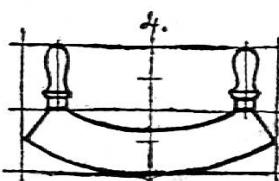
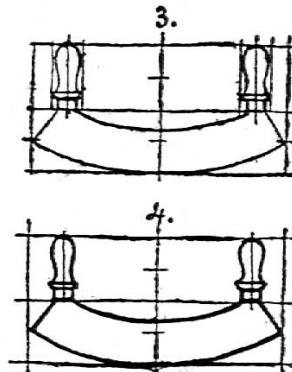
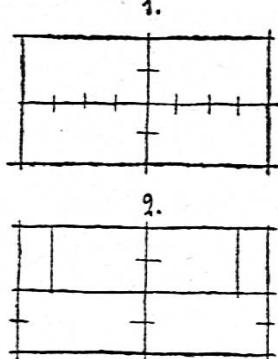
Capital au 31 décembre 1904, f. 45,078 85

    »       » 1903, f. 44,066 —

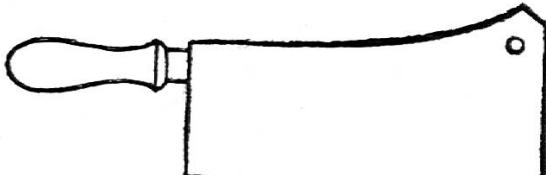
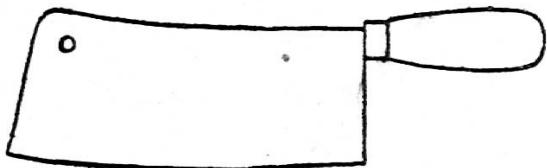
Bénéfice réalisé en 1904, f. 1,012 85

*A suivre.*

Couteau à hacher.



Comperefs.



## VARIÉTÉ

### Les grues d'Ibycus.

Le poète et chanteur latin Ibycus s'en allait prendre part aux concours de la ville de Corinthe. Il venait de Rhegium, sa patrie; las d'un trajet qui avait duré bien des jours, il vit enfin se dessiner à l'horizon les coupoles de la magnifique ville ; il s'engagea dans le bois sacré qui ombrageait la route ; un silence impressionnant y régnait ; seules, des grues en essaims nombreux, voltigeaient sur la tête du voyageur solitaire.

Mais voici que dans l'étroit chemin deux brigands lui barrent soudain le passage ; il se prépare à la lutte suprême, mais son arme habituelle est la lyre, et non l'épée. Après une courte résistance, le malheureux poète tombe, percé de coups. Seuls témoins de cette scène sanglante, l'essaim des grues obscurcit le chemin. « C'est vous, oiseaux muets, que je charge de porter aux humains ma plainte », soupire l'infortuné, et il expire.

Quand le corps d'Ibycus fut trouvé et que ses nombreux amis de Corinthe qui, d'avance, se réjouissaient de son triomphe, l'eurent reconnu, ce fut, dans toute la ville en fête, une profonde désolation. Le peuple en fureur réclame le châtiment des coupables, mais où les trouver parmi la foule qu'attire la réputation des jeux corinthiens ? Et dans le va-et-vient de la multitude, les regards se croisent, inquiets, soupçonneux : qui sait si le meurtrier n'y est pas mêlé, s'il n'y coudoie pas, insolent dans son impunité, le paisible citoyen.

Toutefois, dans l'immense arène, les jeux avaient commencé ; un chœur venait justement de chanter le bonheur de l'innocence et de proclamer pour les méchants la certitude du châtiment, quand un vol de grues apparut au ciel. « Eh, vois donc, Timothée, les grues d'Ibycus ! » s'écrie un spectateur des gradins supérieurs.

« D'Ibycus ? pourquoi d'Ibycus ? » Ce mot se répète de bouche en bouche ; le sort affreux du poète aimé oppresse encore tous les coeurs. « Ibycus que nous pleurons et qu'un misérable a assassiné ? Qu'a-t-il à faire avec ces oiseaux ? Que veut dire cet étranger ? Qu'il s'explique ! » Les questions deviennent plus pressantes, et comme une étincelle s'allume dans toutes les intelligences, le pressentiment, la certitude de la vérité. « Oui, les dieux sont justes, le coupable s'est vendu ; ce sont eux, les misérables ; qu'on les saisisse tous deux, celui qui a parlé et celui à qui ces mots s'adressaient ! »

Trop tard, l'imprudent veut détourner l'attention de ses paroles dénonciatrices ; c'est vainement qu'il veut les expliquer, les retirer. Son angoisse ne fait que rendre plus certaine sa culpabilité et celle de son compagnon. On les saisit tous deux, on les entraîne devant le juge ; les arènes sont transformées en tribunal et les criminels ne peuvent se dispenser plus longtemps d'avouer leur forfait et d'échapper à leur juste châtiment.

(*D'après une ballade de Schiller.*)

E. B.

**Errata.** — Par suite d'un malentendu, les épreuves de notre dernier article sur *la langue maternelle au degré intermédiaire* n'ont pas été corrigées. Nos lecteurs voudront bien lire entre autres :

- Page 493, ligne 7 : *fonde-t-on*, au lieu de *fonde-t'on* ;  
» 493, ligne 6, à partir du bas : *Ces devoirs*, au lieu de : *Ces derniers*,  
» 493, dernière ligne : *Brunot*, au lieu de : *Brunod* ;  
» 494, dernière ligne : *à maintes reprises*, au lieu de : *en* ;  
» 495, avant-dernière ligne de l'article : *et ne pas incriminer*.

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Places au concours.

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

**RÉGENT : Renens :** (2<sup>e</sup> classe mixte de Renens-gare) fr. 1600 et autres avantages légaux. (Le logement peut être remplacé par une indemnité équivalente) 11 sept.

**RÉGENTES : Cuarnens :** (maîtresse fröbelienne chargée de la direction de la 3<sup>e</sup> classe) ; fr. 600 avec augmentation de fr. 50 tous les 3 ans jusqu'à concurrence de fr. 800 ; logement et jardin ou indemnité ; 4 st. bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 4 sept. — **Lausanne :** (deux maitresses d'école enfantine en ville) ; fr. 1200 à 1600 suivant années de services dans la commune de Lausanne, pour toutes choses. Les titulaires seront tenues d'habiter dans le territoire de la commune ; 4 sept. — **St. Prex :** fr. 1000, plus logement, indemnité pour plantage et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 4 sept. — **Nyon :** fr. 1400 avec augmentation de fr. 60 tout les 4 ans, jusqu'à concurrence de fr. 1700 pour toutes choses ; 11 sept.

### NOMINATIONS

**RÉGENTS :** MM. Zwahlen, René, à Duillier ; Massonnet, Robert, à Corcelles près Payerne.

**RÉGENTES :** Mlles Schülé, Emma, à Mauraz ; Curchod, Marguerite, à Dom-pierre s. Lucens ; Burnod, Marie, à Payerne ; Golaz, Marie, à Payerne.

Mlle Grandjean, Louise, maitresse d'école enfantine à Bex.

### Gymnase scientifique.

#### Baccalauréat ès-sciences (2<sup>e</sup> session).

Cette session s'ouvrira le 20 septembre ; les inscriptions des candidats seront reçues du 3 au 15 septembre à la direction du Gymnase scientifique (finance d'inscription 25 francs).

Le directeur du Gymnase scientifique,  
S. MAY.

### NOMINATIONS

Le 21 août, le Conseil d'Etat a nommé concierge des Ecoles normales, M. Jordan, Auguste, gendarme, à Cossonay.

Dans sa séance du 24 août, le Conseil d'Etat a nommé M. Jacob Stadler, à Neuchâtel, en qualité de maître de langue allemande aux Ecoles de commerce, d'administration et de chemins de fer.

M. Adolphe Blaser, à Neuchâtel, en qualité de maître pour l'enseignement des branches commerciales à l'Ecole de commerce.

### CHANCELLERIE AVIS

La Chancellerie annonce qu'elle a fait déposer au greffe de chaque municipalité, pour être tenus à la disposition des citoyens, trois exemplaires de la loi du 15 mai 1906, sur l'**instruction publique primaire**, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Lausanne, le 23 août 1906.

*Chancellerie d'Etat.*



Vêtements confectionnés  
et sur mesure  
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.  
Draperie et Nouveautés pour Robes.  
Linoléums.  
Trousseaux complets.



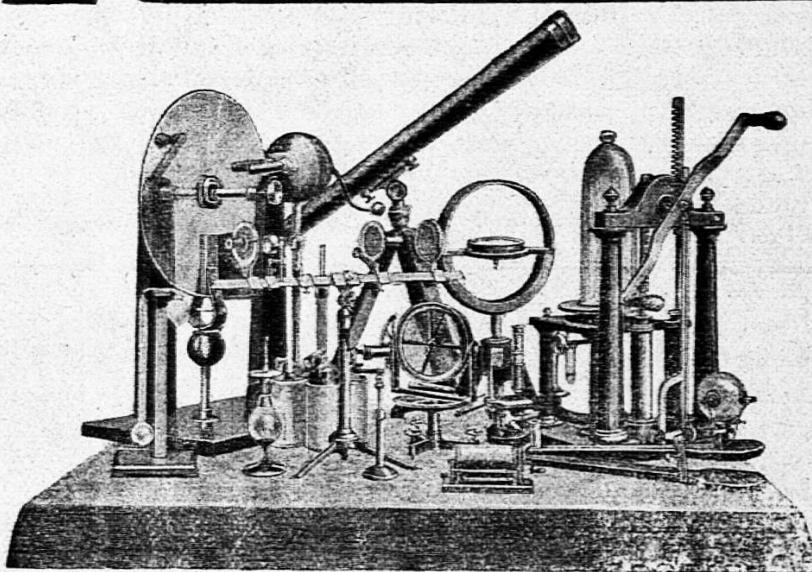
Trüb, Fierz & C°

Hombrechtikon-Zürich

livrent  
comme spécialités des

Appareils  
de physique et  
de chimie  
comme aussi des  
installations  
complètes  
d'écoles.

Catalogues gratis  
et franco à disposition.



Quelques billes poirier, non gressé, très dur facile au tour,  
bon pour ouvrage d'art, chez BAUDAT-METTRAL, à L'Isle.

*Maître secondaire de la Suisse allemande*

désire pension pour **15 jours** chez un collègue de la Suisse française, de préférence à la campagne. S'adresser à M. **A. Dörler**, maître secondaire, à **Rapperswil** (St-Gall).

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

**CH. CHEVALLAZ**

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL  
Rue Colombière, 2, NYON.

— • —  
**COURONNES MORTUAIRES**

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,  
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :  
*Chevallaz Cercueils, Lausanne.*

Systèmes  
brevetés.

# MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles  
déposés.

Maison

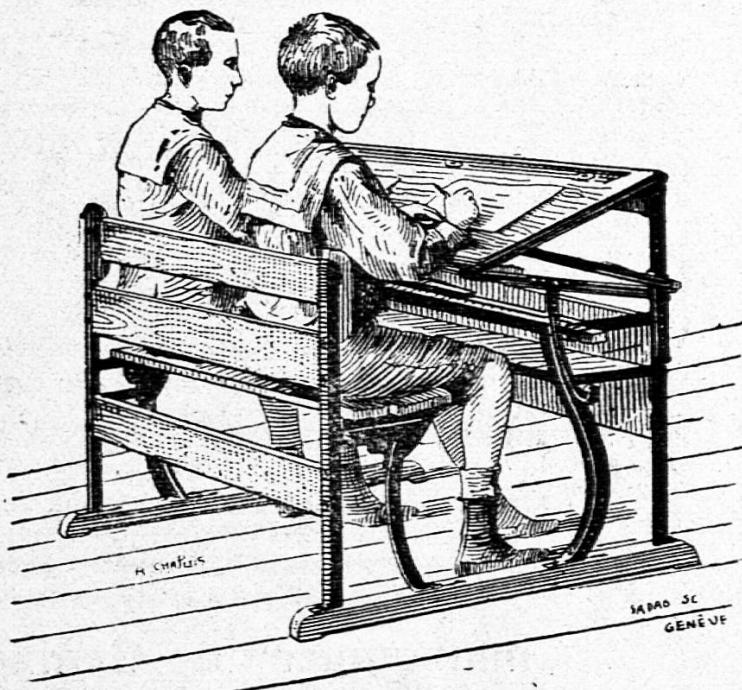
# A. MAUCHAIN GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893.  
Paris 1889 Genève 1896  
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus  
à disposition.



## Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20  
donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

## PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a

Travail assis et debout et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

## RECOMMANDÉ

par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

## TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles, évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

## PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc... CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

# Pour la Bibliothèque de l'Education Musicale populaire

REUCHSEL, A. **L'art du chef d'orphéon**  
TROJELLI, A. **L'art de composer**

net fr. 3.-  
» » 3.-

## → CHANSONNIER DE STELLA ←

Nouveau recueil contenant 96 chœurs et chansons populaires et d'étudiants arrangés à 4 voix. Prix net, relié, fr. **2.75.**

|  |                                  |             |
|--|----------------------------------|-------------|
| GARDEN, L. <b>Solo de mandoline</b>  | monologues<br>pour jeunes filles | net fr. 0.5 |
| NATAL, C. <b>Presque mariée</b>  |                                  | » » 0.5     |
| — <b>Eaux minérales contre le célibat</b>  | jeunes filles                    | » » 0.6     |
| BILLOD-MOREL, A. <b>Ruse électorale</b> , comédie en un acte (6 personnes)           |                                  | » » 1.-     |
| — <b>Fameux poisson</b> , comédie en un acte (7 personnes)                           |                                  | » » 1.-     |
| MAYOR, P.-E. <b>Les Deux moulins</b> , comédie en trois actes, avec chœurs d'enfants |                                  | » » 1.2     |
| — <b>Pour l'honneur</b> , drame en un acte (4 personnes)                             |                                  | » »         |
| BLANC, M. <b>La valse de Lauterbach</b> (8 personnes)                                |                                  | » » 1.-     |
| — <b>Les maladresses d'un bel esprit</b> (5 personnes)                               |                                  | » » 1.-     |
| BLANC, J.-H. <b>Moille-Margot à la montagne</b> (8 personnes)                        |                                  | » » 1.2     |

## Chansonnier des Gymnastes romands

69 chœurs. — Net fr. **1.50.**

## Très grand succès. → L'HARMONIUM MODERNE

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noëls, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

**Edition soignée, net 2 Fr. 50**

## La Gerbe

Recueil de **chants pour Chœur mixte**  
**RELIGION — PATRIE — NATURE**  
composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances ; musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Edité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

**Prix net, Fr. 3.- relié toile.** Envoi en examen. Rabais par quantité.

→ Envois à l'examen ←

**FETISCH FRÈRES, Editeurs de Musique**  
**à LAUSANNE et VEVEY**

**Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9<sup>e</sup>**

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLII<sup>e</sup> ANNÉE — NOS 36-37.

LAUSANNE — 15 septembre 1906.

# L'EDUCATEUR

(—EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS.—)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**U. BRIOD**

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**CHARLES PERRET**

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

### COMITÉ DE RÉDACTION :

**VAUD :** R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

**JURA BERNOIS :** H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

**GENÈVE :** W. Rosier, professeur à l'Université.

**NEUCHATEL :** C. Hintenlang, instituteur, Noirague.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE**



# Stations climatériques **MACCOLIN** et **EVILARD**

(900 m.) (1000 m.)

**Station de chemin de fer de Bienne (C. F. F.) — Gorges de la Suze — Place de fête pour sociétés et écoles.**

**Funiculaire Bienne-Macolin.** — Prix pour écoles. Montée, 20 cent. — Descente 10 cent. — Retour 25 cent. BL.174Y

**Funiculaire Bienne-Evilard.** — Prix pour écoles : Montée, 10 cent. — Descente, 10 cent.

**Quelques billes poirier, non greffé, très dur facile au tour, bon pour ouvrage d'art, chez BAUDAT-METTRAL, à L'Isle.**

**MAISON \*\*\*  
MAIER & CHAPUIS MODÈLE**

SPÉCIALITÉ &  
CHOIX IMMENSE  
en tous genres de

**VÊTEMENTS**  
*façon élégante et soignée*

**DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS**  
anglaises, françaises et suisses

**EXPERT-COUPEUR**

**10 0/-** d'escompte à 30 jours  
aux membres de la S.P.R.

**Nos prix modérés sont toujours et pour  
tout le monde marqués en chiffres connus.**



# Librairie Payot & C<sup>ie</sup>, Lausanne

*Vient de paraître*

**Chrestomathie française du XIX<sup>e</sup> siècle. Prosateurs**, par HENRI SENSINE, *troisième édition*, revue et augmentée. Un volume in-16 de XVI-725 pages. Broché 5 fr. Cartonné toile 6 fr.

**Cours élémentaire d'histoire générale** à l'usage de l'enseignement secondaire, par PAUL MAILLEFER, professeur à l'Université. *Second volume : Histoire moderne et histoire contemporaine.* Ouvrage illustré de 60 gravures. Cartonné. 3 fr.

**Deutsche Stunden. Nouvele méthode d'allemand** basée sur l'enseignement intuitif, par HANS SCHACHT, professeur. *Troisième et quatrième années. Deuxième édition revue.* Cartonné. 3 fr. 75

## Ecole normale du Canton de Vaud

**Formation du personnel enseignant**  
pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines.

Des cours spéciaux seront donnés du **1er novembre 1906 au 1er juillet suivant**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets spéciaux.

Les examens d'admission auront lieu à l'**Ecole normale, le lundi 1<sup>er</sup> octobre prochain, à 8 heures du matin.**

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'adresser au directeur des Ecoles normales **avant le 24 septembre**, et joindre à leur demande d'inscription :

1. Un acte de naissance, et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine;
2. Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile;
3. Une déclaration portant que, si elles reçoivent une bourse, elles s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrages ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur **diplôme**.

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses accordées par l'Etat**, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'Ecole normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire **dans les limites fixées par le règlement des Ecoles normales**.

Ce règlement sera envoyé sur demande.

H 33948 L

Brochure en souscription à 25 c. (au lieu de 40 c.)

**LE SURMENAGE A L'ÉCOLE PRIMAIRE**

**au point de vue pédagogique.**

(Rapport présenté au Congrès d'hygiène scolaire à Neuchâtel,  
en juin 1906.)

S'adresser directement à l'auteur : M. A. Hillebrand, prof., Neuchâtel.

**ON CHERCHE**

pour fin d'octobre un

**PROFESSEUR**

de la langue française

(connaissance d'autres langues, désirée) pour deux jeunes gens de 14 et 16 ans, et  
pour **voyager avec famille égyptienne**. Place à l'année.

Adresser les offres avec prétentions, photographie, références et indication de  
l'âge, sous chiffre **H5795M à Haasenstein & Vogler, Montreux.**

---

**P. BAILLOD & C<sup>IE</sup>**

*Place Centrale.* • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

**Montres garanties** dans tous les genres en  
métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

**Montres fines, Chronomètres.** Fabrication.  
Réparations garanties à notre atelier spécial.

**BIJOUTERIE OR 18 KARATS**

Alliances — Diamants — Brillants.

**BIJOUTERIE ARGENT**  
et Fantaisie.

**ORFÈVRERIE ARGENT**  
Modèles nouveaux.

**RÉGULATEURS**

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

**Achat d'or et d'argent.**

*English spoken. — Man spricht deutsch.*

**GRAND CHOIX**

Prix marqués en chiffres connus.

 Remise 

10% au corps enseignant.

